



شهادة تصنيف وترتيب مقاولات البناء

CERTIFICAT DE QUALIFICATION ET DE CLASSIFICATION DES ENTREPRISES INTERVENANT DANS LE SECTEUR DE L'HABITAT

N° RT/1761

Délibéré conformément à l'Arrêté du Secrétaire d'Etat auprès du Ministre chargé de l'Aménagement du Territoire, de l'Environnement, de l'Urbanisme et de l'Habitat, chargé de l'Habitat n°934-99 du 5 safar 1420 (21 Mai 1999) (tel qu'il a été modifié par l'arrêté n° 619-16 du 29 jourmada I 1437 (9 mars 2016) et par l'arrêté n°629-06 du 13 safar 1427 (14 mars 2006) étendant au département chargé de l'Habitat les dispositions du décret n° 2-94-223 du 6 moharrem 1415 (16 juin 1994) tel qu'il a été modifié et complété par le Décret n°2-18-76 du 18 safar 1442 (6 octobre 2020) instituant pour le compte du Ministère des Travaux Publics, un système de qualification et de classification des entreprises de bâtiment et de travaux publics.

Validité du certificat est fixée à **5 ans** à compter de **31.07.2023** sous réserve d'une vérification **biannuelle des qualifications définitives** portant sur la pérennité des conditions de l'encadrement et de la masse salariale de l'entreprise et à **1 année renouvelable**, pour les qualifications provisoires, sur la base des moyens de production.

Ce certificat annule et remplace tout précédent

A L'ENTREPRISE :

SOCIETE LES INFRASTRUCTURES DU DETROIT « SOLID »

Forme juridique : SARL	Capital : 12.000.000,00	Adresse : N° 13, IMM. LAMZOURI 86, AV. IBN KHALDOUN, V.N - MEKNES E. mail : solid.sarl@gmail.com
R.C. : 22717	CNSS : 6537148	Tél : 05.35.51.19.87/06.61.43.88.32 Fax : 05.35.52.38.57

QUALIFICATIONS* ACCORDEES A TITRE PROVISOIRE

Secteur	Qualifications	Classe	Durée de validité certifiée
1	1.2/1.5	3*** 5 < ≤ 10 MDh	du 31/07/2023 au 30/07/2024
3	3.2	5***** 25 < ≤ 50 MDh	
8	8.2/8.3/8.4	5***** 25 < ≤ 50 MDh	
9	9.2/9.3/9.4	1* < 2 MDh	

QUALIFICATIONS* ACCORDEES A TITRE DEFINITIF

Secteur	Qualifications	Classe	Durée de validité certifiée
1	1.1/1.4	3*** 5 < ≤ 10 MDh	du 31/07/2023 au 30/07/2025
3	3.1/3.3/3.4	5***** 25 < ≤ 50 MDh	
8	8.1/8.8/8.9/8.10	5***** 25 < ≤ 50 MDh	
9	9.1	1* < 2 MDh	

02 AOUT 2023

Pour la Ministre par Délégation
La Directrice de la Direction
de la Qualité et des Affaires Techniques

Soraya KHALIL

(*) Pour la signification des numéros de qualifications, se reporter au verso.



**LISTE DES SECTEURS D'ACTIVITES DE QUALIFICATION ET DE CLASSIFICATION
 DES ENTREPRISES INTERVENANT DANS LE SECTEUR DU BATIMENT**

En application de l'Arrêté n° 934-99 du 21 mai 1999
 (Tel qu'il a été modifié par l'arrêté n° 619-16 du 29 jourmada I 1437 (9 mars 2016)
 et par l'arrêté n° 629-06 du 13 safar 1427 (14 mars 2006))

SECTEUR	QUALIFICATION
1 : Terrassements	1.1- Qualification : travaux de terrassements généraux en masse
	1.2- Qualification : travaux terrassements spéciaux
	1.3- Qualification : travaux de minage et déroctage
	1.4- Qualification : travaux d'enrochement et de drainage
	1.5- Qualification : travaux de fouilles souterraines
2 : Travaux de voirie	2.1- Qualification : assises non traitées et enduits superficiels
	2.2- Qualification : assises traitées en enrobés
	2.3- Qualification : travaux de bétonnage et de dallage de trottoirs et de chemins piétons
	2.4- Qualification : ouverture et entretien de pistes
3 : Assainissement - Pose de conduites -	3.1- Qualification : travaux simples d'assainissement liquide et de voirie (conduites et ouvrages annexes)
	3.2- Qualification : travaux souterrains d'assainissement (ovoides, galeries)
	3.3- Qualification : travaux de réalisation de stations de traitement et de rejet
	3.4- Qualification : travaux d'assainissement autonome (fosses septiques, épandage...)
	3.5- Qualification : travaux de réfection et de remise en état de chaussées
4 : Travaux d'électrification	4.1- Qualification : réalisation de réseau électrique : M et B tension (aérien et souterrain)
	4.2- Qualification : pose de poteaux électriques
	4.3- Qualification : installation de postes de transformation
5 : Eau Potable	5.1- Qualification : travaux courants d'adduction d'eau potable (conduites et ouvrages annexes)
	5.2- Qualification : Travaux d'installation des équipements de surpression et de génie civil
	5.3- Qualification : réfection et remise en état de chaussées
6 : Réseaux Téléphoniques	6.1- Qualification : travaux simples de réseaux téléphoniques (poteaux et câblages)
	6.2- Qualification : pose de conduites, chambres de tirage et ouvrages annexes
7 : Jardins – Espaces verts	7.1- Qualification : apports de terres végétales et travaux de plantations
	7.2- Qualification : entretien et maintenance des jardins
	7.3- Qualification : installation des matériels et systèmes d'arrosage
8 : Réalisation d'ouvrages d'art	8.1- Qualification : ouvrages d'art en béton armé ou maçonnerie
	8.2- Qualification : ouvrages d'art en acier
	8.3- Qualification : ouvrages d'art en béton pré ou post-contraint
	8.4- Qualification : ouvrages d'art exceptionnels en béton armé ou maçonnerie
	8.5- Qualification : ouvrages d'art exceptionnels en acier
	8.6- Qualification : ouvrages d'art exceptionnels en béton pré ou post-contraint
	8.7- Qualification : ouvrages d'art souterrains en béton armé et maçonnerie
	8.8- Qualification : construction de châteaux et réservoirs d'eau de capacité <100m ³
	8.9- Qualification : construction de châteaux et réservoirs d'eau de capacité 100m ³ ≤ < 500m ³
	8.10- Qualification : construction de châteaux et réservoirs d'eau de capacité >500m ³
9 : Gros-œuvres	9.1- Qualification : travaux courants en béton armé et maçonnerie
	9.2- Qualification : travaux exceptionnels en béton armé et maçonnerie
	9.3- Qualification : travaux de réparation des structures et de travaux en sous œuvre
	9.5- Qualification : préfabrication et mise en œuvre d'éléments de construction
	9.9- Qualification : préfabrication et mise en œuvre d'éléments de construction
10 : Menuiserie Bois - Charpente	10.1- Qualification : fabrication et pose de menuiseries bois
	10.2- Qualification : fabrication et pose de volets roulants en bois
	10.3- Qualification : charpente en bois
	10.4- Qualification : travaux et mise en œuvre de parquets en bois
11 : Menuiserie aluminium, pvc et ferronnerie	11.1- Qualification : travaux de menuiserie en aluminium
	11.2- Qualification : travaux de fourniture et de pose de volets roulants en aluminium
	11.3- Qualification : travaux de façade et murs rideaux en aluminium
	11.4- Qualification : travaux de menuiserie en PVC
	11.5- Qualification : travaux de fourniture et de pose de volets roulants en PVC
	11.6- Qualification : travaux de ferronnerie
	11.7- Qualification : travaux de charpente métallique

SECTEUR	QUALIFICATION
12 : Ascenseurs – Monte charges	12.1- Qualification : travaux de monte-charges et d'ascenseurs
13 : Plomberie - Chauffage - Climatisation	13.1- Qualification : travaux simples de plomberie sanitaire
	13.2- Qualification : travaux de haute technicité de plomberie sanitaire
	13.3- Qualification : travaux d'installation et d'équipement des bassins et des fontaines
	13.4- Qualification : travaux d'installation de systèmes de chauffe-eau solaire
	13.5- Qualification : travaux d'installation de gaz et d'air comprimé
	13.6- Qualification : travaux simples de climatisation
	13.7- Qualification : travaux de haute technicité de climatisation
	13.8- Qualification : travaux d'installation de chauffage central et production d'eau chaude
	13.9- Qualification : travaux de haute technicité de chauffage central et de production d'eau chaude
14 : Électricité	14.1- Qualification : travaux d'installations électriques à usage domestique
	14.2- Qualification : travaux d'installations électriques de grands ensembles
	14.3- Qualification : travaux d'installations électriques à usage industriel.
	14.4- Qualification : travaux d'installations téléphoniques dans les bâtiments
15 : Téléphone - Sonorisation	15.1- Qualification : travaux d'installations téléphoniques dans les bâtiments
	15.2- Qualification : travaux de sonorisation
	15.3- Qualification : travaux d'isolation et de traitements acoustiques
	15.4- Qualification : travaux de gestion technique centralisée
	15.5- Qualification : travaux de préchargement informatique
	15.6- Qualification : travaux de détection et protection incendie automatisée.
16 : Peinture - Vitrerie	16.1- Qualification : travaux de peinture générale de bâtiment
	16.2- Qualification : travaux de vitrerie
17 : Étanchéité - Isolation	17.1- Qualification : travaux simples d'étanchéité
	17.2- Qualification : travaux d'étanchéité de haute technicité
	17.3- Qualification : travaux d'isolation thermique et acoustique
	17.4- Qualification : travaux d'isolation thermique et acoustique de haute technicité
18 : Carrelages – Revêtements	18.1- Qualification : travaux de revêtement courant
	18.2- Qualification : travaux de faux planchers et faux plafonds industriels
	18.3- Qualification : travaux de revêtements spéciaux (revêtements industriels)
	18.4- Qualification : travaux de taille et de pose de revêtements en pierre
19 : Plâtrerie	19.1- Qualification : travaux de maçonnerie en plâtre
	19.2- Qualification : travaux d'enduits en plâtre
	19.3- Qualification : travaux de faux plafonds en plâtre
20 : Construction en matériaux locaux	20.1- Qualification : travaux de construction traditionnelle en pierre
	20.2- Qualification : travaux de construction traditionnelle en terre banchée (pisé)
	20.3- Qualification : travaux de construction traditionnelle en brique de terre stabilisée (BTS)
	20.4- Qualification : travaux de construction en voilage en BTS
21 : Équipement intérieur - Décoration	21.1- Qualification : travaux d'installation de cuisines
	21.2- Qualification : travaux d'ameublement et agencement
	21.3- Qualification : travaux de revêtement en bois et ébénisterie
	21.4- Qualification : travaux de ferronnerie d'art
22 : Isolation frigorifique et chambres froides	22.1- Qualification : travaux de d'installation de chambres froides
	22.2- Qualification : travaux de d'installation de chambres froides
23 : Professions Artisanales	23.1- Qualification : travaux de pose de carreaux et de zellig traditionnels
	23.2- Qualification : travaux de plâtre sculpté traditionnel
	23.3- Qualification : travaux de tadellakt
	23.4- Qualification : travaux traditionnels de revêtement en bois peints
	23.5- Qualification : travaux de dinanderie et lustrerie traditionnelles
24 : Réhabilitation de bâtiments anciens	24.1- Qualification : travaux simples de réhabilitation
	24.2- Qualification : travaux complexes de réhabilitation
	24.3- Qualification : travaux de restauration et réhabilitation du patrimoine bâti